

américaine de pays avec lesquels des accords commerciaux préférentiels ont été établis ou sont recherchés montrent d'importantes similarités; en conséquence, la dernière tâche ne devrait pas s'avérer exceptionnellement difficile.

Sur le plan économique, l'effet des accords commerciaux régionaux est mesuré en fonction de la hausse du bien-être qu'ils entraînent. De manière générale, le résultat global pour les conditions de vie est positif si les effets de l'augmentation du commerce d'un accord de libre-échange sont plus importants que les effets du déplacement de courants commerciaux. Si les effets de ce déplacement sont plus importants, la dégradation des conditions de vie peut être plus forte que les gains réalisés pour les pays qui sont parties à l'accord. Dans ce dernier cas, la production à coûts inférieurs dans le reste du monde peut fort bien être déplacée par une production à coûts supérieurs dans les pays situés dans la zone touchée par l'accord où des producteurs agrandissent leur marché sous la protection des taux de la nation la plus favorisée appliqués à des tierces parties. Les données empiriques laissent croire que le volume des échanges engendré par l'ALE Canada-États-Unis et l'ALENA a été supérieur à celui des échanges déplacés; ceci étant dit, le déplacement des courants commerciaux dû à ces accords n'a pas été négligeable. En effet, des études laissent croire qu'une proportion pouvant aller jusqu'à 35 % de l'accroissement des exportations canadiennes et mexicaines aux États-Unis, suite à la signature de ces accords, est due à un déplacement de courants commerciaux³⁰.

Dans la mesure où l'établissement progressif d'un tarif extérieur commun abaisse les droits moyens, on pourrait s'attendre à ce qu'une union douanière « minimale » contribue à réduire les effets de déplacement des échanges générés par l'ALE Canada-États-Unis et l'ALENA. Ce devrait en fait être le cas, pour deux raisons :

- 1) La plupart des taux de la nation la plus favorisée du Canada et des États-Unis sont fixés en vertu des accords du GATT et de l'OMC; par conséquent, toute augmentation des taux exige qu'une compensation négociée soit accordée aux autres partenaires commerciaux. Dans une union douanière, l'harmonisation des taux de droit au moyen d'un abaissement du taux le plus élevé est donc beaucoup moins compliquée qu'une hausse du taux le plus bas. Bien que les taux de droit de l'un ou l'autre des partenaires d'une union douanière puissent éventuellement augmenter pour certains biens, il est probable qu'en moyenne ils diminuent.
- 2) Il est probable que dans une négociation sur les asymétries entre le Canada et les États-Unis, c'est surtout le Canada qui devrait ajuster ses

des droits de douane entre le Canada et les États-Unis dans le secteur de l'agriculture, ce qui n'a pas été fait en vertu de l'ALENA.

²⁹ À titre d'exemple, les États-Unis ont conclu un accord bilatéral toujours en vigueur avec la Jordanie, cherchent à établir des accords de libre-échange avec le Maroc et l'Union douanière d'Afrique australe et ont entamé des pourparlers avec Bahreïn. Dans le cas du Chili, bien que le Canada et les États-Unis aient tous les deux conclu des accords bilatéraux avec ce pays, l'accord canado-chilien porte sur un nombre moindre de catégories. Pour une liste des similarités et différences, voir Goldfarb (2003), tableau 2, page 14.

³⁰ Voir John Romalis, (janvier 2004) et Kimberly A. Clausing (2001).